

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**mardi 26 janvier 2016 ;**

Étaient présents : MALCAYRAN Jean-Claude, FAURE Denise, RABOIS Jean-Charles, TAILLEFER Olivier, BOVEROD Gilles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, DEFLISQUE Michèle DEAN Jacqueline ;

Absents excusés : BOUGEARD Claudine

Absents non excusé(e)s : LABRO Christelle

Pouvoir :BOUGEARD Claudine à SIMON Gisèle

Secrétaire de séance : Olivier TAILLEFER

Date de la convocation : 18 janvier 2016

Ouverture de séance à : 20H35

Séance close à : 23h17

1. Validation des Procès Verbaux des séances des 8 et 29 décembre 2015 ;

Le PV de la séance du 8 décembre 2015 est mis au vote ; il n'y a pas d'observation ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV de la séance du 29 décembre 2015 est mis au vote ; il n'y a pas d'observation ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Afin de compléter la délibération du conseil municipal n°10/20-03-2015 portant révision du plan de circulation et de stationnement des véhicules dans le village, dans la mesure où seule la circulation avait été traitée et pas le stationnement ;

Délib 01/26-01-2016 ;

Mme le Maire, rappelle aux membres du conseil les termes de la délibération n°10/20-03-2015 portant révision du plan de circulation et de stationnement des véhicules dans le village et traitant plus particulièrement de la mise en sens unique de la rue du 8 mai ;

Mme le Maire précise que cette décision a été complétée par un arrêté du maire et que les panneaux correspondants ont été mis en place par le service voirie de la CCPAPS en décembre 2015 ;

Il s'avère qu'un panneau « **arrêt interdit** » a été mis en place afin de répondre aux obligations réglementaires et que cette restriction n'était pas prévue de la délibération initiale, il convient donc de la compléter.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°10/20-03-2015 portant révision du plan de circulation et de stationnement des véhicules ;

Vu l'arrêté municipal n°48/2011 en date du 10/11/2011 fixant les limites de l'agglomération de la commune,

Vu l'arrêté n°50/2015 en date du 30 novembre 2015 portant institution d'un sens unique sur toute la longueur de la rue du 8 mai ;

Vu le plan de circulation des véhicules établi par Mme le Maire et annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **APPROUVE** l'instauration d'un « **arrêt interdit** » sur les deux côtés et sur toute la longueur de la rue du 8 mai ;
- **DIT** que ces dispositions prendront effet à compter de la publication des arrêtés correspondants.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibéré afin de valider les Virements de Crédits n°10/2015 (assurance du personnel) et 12/2015 (indemnisation des intervenants TAP) ;

Délib 02/26-01-2016 ;

Mme Le maire présente aux membres du conseil les ajustements qui ont été nécessaires en cette fin de période comptable :

VIREMENT DE CRÉDIT n°10/2015

Commune de Saint-Maurin

EXERCICE :	2015
BUDGET :	principal
DEPENSES ou RECETTES :	dépenses
CHAPITRE :	012

ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	- 3 308	6455	Assurance du personnel	3 308	Dépassement de crédits
Total :		- 3 308	Total :		3 308	

VIREMENT DE CRÉDIT n°12/2015

Commune de Saint-Maurin

EXERCICE :	2015
BUDGET :	principal
DEPENSES ou RECETTES :	dépenses
CHAPITRE :	012

ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues Fonctionnement	- 700	6411	Personnel titulaire	700	Dépassement de crédits
Total :		- 700	Total :		700	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide les virements de crédits n°10 et 12/2015** ci-dessus détaillés et effectués sur l'exercice 2015 ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4. Délibéré afin d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget n-1 ;
Délib 03/26-01-2016 ;

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT selon lesquelles « l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

Elle rappelle que le montant des investissements au BP 2015 est de 108 716 €, les crédits afférents au remboursement de la dette sont de 14 455 € ; conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du conseil de faire application de cet article à hauteur de : $108\,716 - 14\,455 = 94\,261 \times 25\% = \mathbf{23\,565\ euros}$;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** son maire à engager, liquider et mandater les mandats des dépenses d'investissement 2016 dans la limite de **23 565 euros** de crédits avant le vote du budget primitif 2016 ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délibéré afin de valider les règlement intérieur et convention d'utilisation des locaux et terrains communaux ;
Délib 04/26-01-2016 ;

Mme le Maire précise aux membres du conseil qu'il devient nécessaire, au vu des nombreuses demandes émanant des associations et afin de répondre aux obligations réglementaires en matière d'assurance, de mettre en place un règlement intérieur et une convention d'utilisation des locaux et terrains communaux mis à disposition.

Un projet de règlement intérieur et de convention ayant été préalablement porté à la connaissance des élus, Mme le maire leur demande de bien vouloir se prononcer sur cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** les projets de règlement intérieur et de convention d'utilisation des locaux et terrains municipaux tels que présentés ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**6. Délibéré afin de valider le plan de financement proposé par la DRAC pour la réactualisation de l'étude patrimoine de 2001 et la phase d'études d'avant projet ;
Délib 05/26-01-2016 ;**

Madame le maire rappelle aux membres de l'assemblée les termes de la délibération n°7 du 24 septembre 2015 fixant le plan de financement prévisionnel des travaux de mise à jour de l'étude et de restauration de l'ancien clocher et formulant demandes d'aides auprès du Conseil Départemental, de la Région et de la DRAC.

Madame le maire communique au conseil municipal la réponse de la DRAC formulée dans le courrier de Monsieur RIEU en date du 22 décembre 2015 et par lequel il nous est accordé une aide d'un montant de 14 446, 60 euros pour le programme 2016 correspondant à 50% du montant HT des dépenses pour la première tranche de l'opération : réactualisation de l'étude et phase d'études d'avant projet (DCE) s'élevant à 28 893, 20 euros HT ; ;

Le montant de cette aide doit faire l'objet d'une délibération spécifique, il convient donc de le valider et de l'intégrer dans le plan de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le plan de financement des travaux de mise à jour de l'étude et de restauration de l'ancien clocher tel que proposé par la DRAC Aquitaine :**
 - Montant de l'opération : 28 893, 20 € HT (34 671, 84 € TTC)
 - **Part de l'Etat 50% soit une subvention de : 14 446, 60 €**
 - **Montant de la part communale y compris TVA : 20 225, 24 € TTC**
- **S'engage** à inscrire et autofinancer au Budget Primitif 2016 le montant restant à charge ;
- **Précise** que cette première tranche devrait être terminée à la fin du premier semestre 2016 ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**7. Délibéré afin de nommer un élu référent sécurité routière ;
Délib 06/26-01-2016 ;**

Mme le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier reçu de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne en date du 15 décembre 2015 et demandant la nomination d'un élu référent sécurité routière.

Cette démarche est prévue dans la Charte Départementale que le Préfet a signé en partenariat avec l'Amicale des Maires afin d'impliquer d'avantage les communes dans la lutte contre l'insécurité routière en créant un lien de proximité sur les domaines de la prévention et de l'éducation routière.

Après un tour de table Mme Denise FAURÉ se porte candidate à la nomination en qualité d'élue référent sécurité routière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **Nomme** Mme Denise FAURÉ élue référent sécurité routière pour la commune de St-Maurin ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8. Réflexion sur la proposition du SDEE47 relative à l'installation de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Mme le maire présente un résumé de cette procédure : le SDEE47 a mis en place sur le département un Schéma directeur (2015-2017) de déploiement de 117 bornes pour véhicule électrique ; St-Maurin n'est pas dans les communes prioritaires mais si on le souhaite il faut faire acte de candidature avant le 30/06/2016 pour pouvoir bénéficier du maximum d'aide financière. Un passage en commission IRVE est obligatoire et si la candidature est retenue la participation à l'investissement serait nulle car prise en charge par l'Adème, le Département et le SDEE47 ; actuellement on trouve trois types de bornes sur le marché :

- A recharge normale (3KVA – 8 heures) à moins de 6 000 euros ;
- A recharge accélérée (22KVA – 1 heure)
- A recharge rapide (43 KVA – 30 mn) coût entre 25 000 et 45 000 euros

Lié à la puissance du réseau, la recharge normale est à privilégier pour des raisons de coût et d'impact sur l'environnement (recourir aux centrales thermiques pour faire face à la demande) ;

Transfert de la compétence investissement (fournitures et travaux) et compétence fonctionnement (maintenance, exploitation, consommation électrique) au SDEE47 par délibération qui engage à la mise à disposition de terrain nu accessible 24h/24 ;

Après débat, le conseil municipal ne retient pas ce dossier dans les urgences à traiter et à ce titre le reporte ;

9. Le point sur la trésorerie communale et les comptes 2015 ;

La trésorerie s'établit à ce jour à 120 000 euros les travaux de l'espace multisports (33 588 euros) n'ayant pas encore été payé ; les travaux à St-Pierre del Pech, aux bâtiments scolaires sont soldés ;

En annexe : état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement qui seront reportés au budget primitif 2016 ; RAR en dépenses = 77 801 euros ; RAR en recettes = 30 039 euros ;

10. Le point sur la Licence IV et la reprise du Bar/Restaurant par un particulier ;

Mme le maire informe qu'elle n'a toujours pas de réponse du mandataire judiciaire pour l'achat de la Licence IV, ni sur la proposition faite pour l'achat du petit local ancien bar ; les nouveaux futurs exploitants Mr et Mme Venti sont en train de faire établir des devis pour la réouverture prévue en mai 2016 : bar à vins et soirées à thèmes ; la proposition de location de la licence IV pour 50 euros/mois qui leur a été faite leur convient ;

Maison à colombages : l'achat par le privé doit passer au tribunal de commerce en ce début de mois de février ;

11. Information sur la démarche Plan Communal de Sauvegarde et sur le dossier Accessibilité ;

- Un plan communal a été fait en 2005, c'est un plan de prévention qui n'a pas été réactualisé depuis ;
- L'objectif est :
- De bien identifier tous les risques qui peuvent intervenir sur la commune (climatiques, inondations, sanitaires, technologiques ;
- Donner l'alerte, informer la population ;
- Organiser les secours (protection et soutien à la population) ;
- Des groupes de travail d'élus devront être constitués, en relation avec des présidents d'associations, des aînés et les employés communaux en s'appuyant sur le dossier des risques majeurs établis par le Préfet, l'objectif étant d'être prêt pour le jour J et faire face aux situations de crise ;
- La défense extérieure incendie sera aussi associée à cette démarche ; (voir document en annexe) ;

- **Questions et informations diverses ;**

- **Entretien des Poteaux Incendie (PI) :**

Délibération 07/26-01-2016 : autorisation de signature convention avec la Saur pour l'entretien des poteaux incendie ;

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est responsable du service de protection contre l'incendie. Elle propose donc de signer une convention de prestation de service, avec la Société Saur afin que celle-ci assure l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son territoire (poteaux d'incendie, bache de stockage...) et préconise les mesures à prendre pour les maintenir en bon état de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de demander à Saur d'assurer l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des poteaux d'incendie de la commune ;

- **Dit** que Saur percevra à titre de rémunération forfaitaire par appareil contrôlé, les sommes H.T. suivantes :
 - ▶ Poteau Incendie de diamètre 60 mm à 100 mm : 62,65 €
 - ▶ Bouche Incendie de diamètre 60 mm à 100 mm : 62,65 €
 - ▶ Citerne ou bache souple (volume unitaire ≤ 200 m³) : 82,50 €

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention avec Saur. Celle dernière prend effet le lendemain de sa signature. Sa date d'expiration est fixée au 31 décembre 2019

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- **Accessibilité : Mme le maire rappelle** qu'un projet est à l'étude entrain les mains de monsieur Taudière architecte ; le relancer par mail pour connaître l'avancée du dossier ;

- **La PAPS** : le nouveau bureau a été installé le 14 janvier 2016 et a élu son Président : Monsieur Jean-Louis COUREAU ;
Mme le maire diffuse le tableau des commissions, tenues par chacun des 4 vices présidents ;
Chaque commune doit proposer un titulaire dans chacune des commissions avant le 31 janvier 2016 ; sont donc nommés :
- **Michèle DEFLISQUE – Commission 1 (M-F SALLES Aménagement territoire, développement économique, agriculture, artisanat, services, Très Haut Débit, relations Conseil Départemental et Régional)**
- **Jean-Claude MALCAYRAN – Commission 2 (O DAMAISIN enfance, jeunesse, sport, environnement, déchets, communication)**
- **Michèle DEFLISQUE – Commission 3 (J PROUZET Budget, finances, tourisme, culture, associations)**
- **Jean-Claude MALCAYRAN – Commission 4 (R DOUMERGUE travaux, patrimoine et voirie).**
Mme le maire précise que cette intercommunalité est maintenant « hors la loi » puisqu'elle ne peut plus, compte tenu de sa population totale qui a augmentée au 1^{er} janvier 2016, bénéficier de la forme dérogatoire prévue par la Loi NOTRe pour rester isolée ;
- **Conseil communautaire du 14/12/2015** ; Mme le maire a demandé à ce que les CR goudronnés du Pesquié et de la Rivière soient réintégrés dans la compétence intercommunale ; cette décision a été ajournée à la demande de la majorité des délégués ; Mme le maire a fait une demande de réclamation écrite au nouveau président en date du 18 janvier 2016 ;
- La carte grise du tondeur John Deere n'est toujours pas arrivée, relancer l'entreprise ;
- Changer le code de sécurité de l'alarme école ;
- **Mme le maire informe que la population légale** de St-Maurin au 01/01/2016 est passée de 481 à 475 habitants ;
- Remerciements à Jean-Claude Malcayran et son fils pour la dépose des décors de Noël ;
- **11 janvier 2016** : intempéries et chute de tuiles du château abbatial sur 2 voitures stationnées en dessous ; l'entreprise et l'architecte ont été informés ; une déclaration à l'assurance a été faite ; l'architecte Mr Thouin vient sur place vendredi 29 janvier 2016 au matin ;
- **02 février 2016** : commission travaux se réunira pour étude des devis 2016 sous la présidence de Jean-Claude Malcayran ;
- Conseil communautaire du 4 février 2016 : c'est Jean-Claude Malcayran qui siègera ;
- **Commission finances du 5 février reportée au 25/02/2016 à 20h30** ;
- **8 février 2016** conseil d'école à Tayrac ; Olivier Taillefer est chargé de faire remonter les problèmes rencontrés à l'école ces dernières semaines ;
- **Devis papier peint et peinture** : les devis présentés ne sont pas retenus car trop honoraires ; les travaux seront réalisés par les élus ;
- **Info sur l'arrivée du nouveau docteur à Bourg de Visa** ;
- **Information sur les cessions gratuites d'initiation aux gestes de premier secours organisées par la Préfecture courant février 2016** ;
- **Prochain conseil : mardi 22 mars 2016 à 20h30** ;
- **Jean-Charles RABOIS informe** que le CR menant à La Rivière a été partiellement fermé par une barrière posée par le nouveau propriétaire ; des démarches auraient du

être faites auprès des mairies d'Engayrac et St-Maurin, ce CR est de compétence intercommunale ; le propriétaire n'a pas le droit d'empêcher le passage ; Jean-Claude Malcayran est chargé d'aller le rencontrer ;

- **PLU** : Remise à chacun des conseillers des deux comptes rendus établis par Monsieur Badiane suite aux réunions du 11 décembre 2016 ;
-

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h17 ;

Saint-Maurin le 12 février 2016,

**Le secrétaire,
Olivier TAILLEFER ;**

**Pour le Maire et par subdélégation
Jean-Claude MALCAYRAN, 1^{er} adjoint ;**